

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 1872.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapport fait, au nom de la commission, par M. LEFEBVRE.

Demande du sieur Jean-Henri LUTTER.

MESSIEURS,

Le sieur Lutter demande la naturalisation ordinaire ; né à Ahlen (Westphalie), le 28 septembre 1834, il réside en Belgique depuis 1860 et s'y est marié en 1864 avec une Belge.

Professeur de langues à l'école moyenne de Jumet, sa conduite, sa moralité ne laissent rien à désirer.

Les avis des autorités sont favorables à sa demande, et il s'engage à payer le droit d'enregistrement dû pour la naturalisation.

Votre commission est d'avis qu'il y a lieu d'accorder au sieur Lutter la naturalisation ordinaire.

Le Rapporteur,
L. LEFEBVRE.

Le Président,
PETY DE THOZÉE.
